

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

CERAMISTE: INITIATION AU TOURNAGE DE LA TERRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 610032U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

CERAMISTE: INITIATION AU TOURNAGE DE LA TERRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de réaliser une pièce tournée de petite dimension.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Français,

à partir de documents relatant une situation de la vie quotidienne et mettant en évidence des notions de sécurité,

- ◆ produire un court exposé résumant cette situation ;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu de l'exposé en utilisant un niveau de langue approprié à la situation ;

En Mathématiques,

- ◆ effectuer correctement des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales ;
- ◆ *en disposant des éléments théoriques permettant la résolution de situations-problèmes simples,*
 - effectuer des pourcentages et appliquer la règle de trois simple ;
 - utiliser et convertir les unités de mesure courantes: poids, capacité,... ;
 - calculer les aires et volumes de formes géométriques simples.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie du tournage de la terre	CT	B	8
Travaux pratiques de tournage de la terre	PP	L	56
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

4.1. Technologie du tournage de la terre

- ◆ d'identifier et de décrire le matériel de potier (tour, tournassins, estèques, mirettes...);
- ◆ de retracer l'évolution des techniques du tournage de la terre ;
- ◆ face à divers objets réalisés, d'expliquer les techniques de réalisation mises en œuvre ;
- ◆ d'identifier les faiblesses techniques de pièces tournées ;
- ◆ de choisir les formes adaptées à la réalisation de pièces tournées ;
- ◆ d'énoncer les critères de choix du profil de la pièce à réaliser en fonction de son esthétique et de son utilisation ;
- ◆ d'énoncer les caractéristiques des argiles utilisées en tournage ;
- ◆ d'explicitier les principaux critères de choix de l'argile en fonction des pièces à réaliser ;

4.2. Travaux pratiques de tournage de la terre

au départ d'un bloc de terre et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste,

- ◆ de préparer l'argile pour le tournage par une technique de battage de la terre ;
- ◆ de réaliser une petite pièce tournée (cylindre, bol) en suivant la méthode traditionnelle (centrage, creusage et montée) ;
- ◆ de retirer la pièce du tour, de la préserver lors du séchage ;
- ◆ de terminer la pièce par la technique du tournassage ;
- ◆ de préparer la pièce pour l'enfournement ;
- ◆ de remettre son poste de travail en état (rangement, nettoyage et entretien des outils,...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste,

- ◆ de tourner, de manière autonome, une pièce simple (cylindre, bol) de petite dimension ;
- ◆ d'expliquer et de justifier les techniques utilisées ;
- ◆ d'identifier le matériel employé lors de la réalisation de cette pièce.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la rapidité d'exécution de la pièce et le degré de finition,
- ◆ le niveau de qualité des pièces réalisées,
- ◆ le degré de pertinence des justifications.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « **Travaux pratiques de tournage de la terre** », un étudiant par poste de travail.